

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance du lundi 28 avril 2025

N°2025-15 : Séance du Conseil d'administration du lundi 28 avril 2025

Service : Direction de la Citoyenneté et de la Solidarité - CCAS

Référence : S.R.

Objet : COMITE LOCAL DES RETRAITES ET PERSONNES AGEES – COUËRON (CLRPA) - SUBVENTION 2025 - APPROBATION

Le lundi vingt-huit avril de l'an deux mille vingt-cinq à quatorze heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Couëron, légalement convoqué le vingt-quatre avril deux mille vingt-cinq, s'est réuni salle Condorcet sous la présidence de Mme Geneviève Haméon, Vice-présidente. Le nombre de membres en exercice est de : 17 – quorum : 0 (2^{ème} convocation).

Présents :

Mmes HAMEON, BEN BELLAL, FOUBERT, CORMERAIS.

MM. RECULEAU, SANZ.

Absent excusé ayant donné procuration écrite :

Mme LE BERRE à Mme CORMERAIS

Absents excusés :

Mmes GRELAUD, RAUHUT-AUVINET, DENIAUD, GIRET, GUERIN, LECHEVALLIER, RADIGOIS

MM. JOYEUX, ANDRIEUX, EVANO

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de membres effectivement présents : 6

Formant la majorité des membres en exercice.

Rapporteur : Mme Geneviève Haméon, Vice-présidente du CCAS

EXPOSE

Les associations concourent activement au rayonnement du territoire et au bien vivre ensemble sur la Commune. Dans la continuité de son ambition pour la vie associative, la ville de Couëron et son CCAS continuent de réaffirmer leur engagement et leur soutien auprès des associations qui participent de l'animation des politiques publiques sur le territoire.

Ainsi, le renforcement du partenariat avec les associations se poursuit dans une logique d'engagements réciproques favorisant l'équité et la transparence dans une démarche de redevabilité des deniers publics et de sécurisation des associations.

La Ville et le CCAS souhaitent favoriser le bien-être et la longévité des Couëronnais les plus âgés en agissant dans les différents domaines de la vie quotidienne pour préserver l'autonomie, permettre un parcours résidentiel, assurer une veille auprès des plus fragiles et contribuer au maintien du lien social.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance du lundi 28 avril 2025

Le Comité Local des Retraités et Personnes Agées - Couëron (CLRPA) est une association de coordination, de concertation, de réflexion et de promotion d'initiatives en faveur des retraités et personnes âgées de la commune. Dans ce cadre, l'association mène des actions d'intérêt général en faveur des personnes âgées de la commune, notamment en proposant diverses animations.

Une convention d'objectifs et de moyens a été signée entre le CCAS, la Ville et le CLRPA - Couëron en avril 2024, afin d'acter le partenariat et les modalités de soutien à cette association. Elle a fait l'objet d'un avenant n°1 validé en conseil municipal et conseil d'administration du CCAS, en décembre de la même année.

Il convient aujourd'hui de préciser le montant de la subvention accordée dans ce cadre par le CCAS au CLRPA - Couëron, au titre de l'année 2025.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2025-07 du Conseil d'administration du 6 mars 2025 portant adoption du budget principal 2025 du CCAS ;

Vu les délibérations n° 2024-24 du Conseil d'administration du 11 avril 2024 et 2024-60 du Conseil d'administration du 9 décembre 2024 portant respectivement approbation de la convention d'objectifs et de moyens et de son avenant entre le CCAS, la Ville et le CLRPA – Couëron ;

Vu le courrier du CLRPA-Couëron en date du 31/03/2025 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- attribuer au CLRPA-Couëron la subvention suivante :

Association	Subvention fonctionnement	Subvention exceptionnelle	Total subvention
CLRPA - Couëron	31 620 €	0 €	31 620 €

- autoriser Madame la Présidente, ou son délégataire, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance du lundi 28 avril 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

Pour expédition conforme
Fait à Couëron, le 28 avril 2025

Pour Carole Grelaud
Maire et Présidente du CCAS
La Vice-présidente
Geneviève Haméon



La Présidente du CCAS

- certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de sa mise en ligne sur le site internet de la Ville du
et transmise en préfecture le
- informe que la présente délibération est susceptible de recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par
télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication.